

PROCES-VERBAL - DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 13 JANVIER 2023 A 18h30

Date de la convocation : 3 janvier 2023

Secrétaire de séance : Virginie STEPHAN

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, ~~Serge LEROY~~, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Virginie STEPHAN, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS :

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h43 et passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION D2023/1 –

Projet Eclairage Public Pacte Territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)

Désireuse d'aller plus en avant dans sa démarche, la commune souhaite faire évoluer son éclairage public vers l'utilisation de LED. Le système actuel ne permet plus le remplacement d'une grande partie des ampoules, devenues introuvables et engendre un surcoût considérable quant à la consommation d'énergie.

Ce projet prévu sur plusieurs années a vu sa 1^{ère} phase se concrétiser en 2022 pour le changement des 8 candélabres et des ampoules sur la route départementale 3 (installation la plus ancienne, les ampoules ne sont plus). Le système a été mis en place avec des ampoules LED.

Le luminaire permet aussi un abaissement de puissance de 50 % programmable. Cet axe très fréquenté (7500 véhicules/jour) possède deux passages pour piétons et outre les aspects économiques et environnementaux, l'aspect sécuritaire pour sa traversée de nuit est un facteur important et déterminant.

Pour 2023 le conseil municipal prévoit de poursuivre l'action engagée et changer les 88 lanternes restantes par des lanternes équipées d'ampoules LED.

Dispositif porté uniquement par la commune. Adhérent du SIEM, la commune passera par ce syndicat pour effectuer les travaux.

Le coût global de cette opération est estimé à 34 694,84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité de la commune de Saint-Gibrien signé le 6 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet et sous réserve d'établir un plan de financement cohérent.

AUTORISE le lancement des consultations

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles, et notamment le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Vote : Pour : 11 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante :

DELIBERATION D2023/2

Projet Parcours VTT Pacte Territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)

Ayant multiplié par 5 sa population en 50 ans et 30 % en 15 ans, la commune de Saint-Gibrien devrait atteindre les 600 âmes lors du recensement qui aura lieu au début de l'année 2023. Le village souhaite offrir des installations sportives, adaptées à tous les âges, en accord avec son environnement naturel. Ce parcours sera réalisé près du city stade inauguré le 1^{er} juillet 2022 et qui rencontre un franc succès. Sa desserte sécurisée se fera par les chemins perméables permettant l'accès au city stade.

Près de 25 % de la population a moins de 20 ans et les installations présentes méritent d'être développées afin de fournir une offre sportive et de loisir à un maximum d'administrés, quels que soient leurs âges.

Le projet, validé en conseil municipal, porte en 2023 sur la mise en place d'un parcours VTT (aucune installation de ce type n'existe dans le village), intégré à un projet de plus grande ampleur, Sport-Nature Découverte, échelonné sur plusieurs années (city stade réalisée en 2022).

Cette installation sera accessible par les chemins perméables (réalisée en 2022) piétons et cyclistes, sécurisés, aux normes PMR servant d'accès au city stade.

Cette action n'est que la continuité de l'effort de l'équipe municipale qui a déjà rendu exclusivement piétonnes et cyclables des zones naturelles, dans un objectif partagé du 'bien-être collectif' et pour le 'bien vivre ensemble' au sein de la commune, tout en préservant des espaces « nature » au sein d'un village « poumon de verdure ».

Ce projet sur la commune de Saint-Gibrien à une réelle vocation intercommunale, ayant aussi vocation à développer de la cohésion sociale entre les générations (jeunes, adultes, familles, amis, personnes avec des handicaps et seniors) et de la solidarité entre les territoires autour du partage d'activité de détente ou sportives communes.

Le coût global de cette opération est estimé à 15 000 € HT dont 5000 € pour le chemin accueillant le parcours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité de la commune de Saint-Gibrien signé le 6 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet et sous réserve d'établir un plan de financement cohérent

AUTORISE le lancement des consultations

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles, et notamment le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Vote : Pour : 11 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante

DELIBERATION D2023/3

Projet Parcours de santé Pacte Territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)

Ayant multiplié par 5 sa population en 50 ans et 30 % en 15 ans, la commune de Saint-Gibrien devrait atteindre les 600 âmes lors du recensement qui aura lieu au début de l'année 2023. Le village souhaite offrir des installations sportives, adaptées à tous les âges, en accord avec son environnement naturel. Ce parcours sera réalisé le long d'un chemin, sur une surface herbeuse, piétons et cycliste, réalisé en 2022 et sa terminaison se fera près du city stade inauguré le 1^{er} juillet 2022.

Près de 25 % de la population a moins de 20 ans et les installations présentes méritent d'être développées afin de fournir une offre sportive et de loisir à un maximum d'administrés, quels que soient leurs âges.

Le projet, validé en conseil municipal, porte en 2023 sur la mise en place d'un parcours VTT (aucune installation de ce type n'existe dans le village), intégré à un projet de plus grande ampleur, Sport-Nature Découverte, échelonné sur plusieurs années (city stade réalisée en 2022).

Cette installation sera accessible de façon totalement sécurisée. Le parking réalisé en 2022 servira autant que de besoins au stationnement des véhicules, garantissant la sécurité des utilisateurs et la libre circulation des automobilistes sur la rue du stade.

Cette action n'est que la continuité de l'effort de l'équipe municipale qui a déjà rendu exclusivement piétonnes et cyclables des zones naturelles, dans un objectif partagé du 'bien-être collectif' et pour le 'bien vivre ensemble' au sein de la commune, tout en préservant des espaces « nature » au sein du village « poumon de verdure ».

Ce projet sur la commune de Saint-Gibrien à une réelle vocation intercommunale, ayant aussi vocation à développer de la cohésion sociale entre les générations (jeunes, adultes, familles, amis, personnes avec des handicaps et seniors) et de la solidarité entre les territoires autour du partage d'activité de détente ou sportives communes.

Le coût global de cette opération est estimé à 11 200 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité de la commune de Saint-Gibrien signé le 6 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet et sous réserve d'établir un plan de financement cohérent

AUTORISE le lancement des consultations

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles, et notamment le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Vote : Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante

DELIBERATION D2023/4

Projet requalification de la place de la Grande Rue

La commune de Saint-Gibrien envisage de réaménager la place du bout de la Grande Rue afin de finaliser son programme de cadre de vie, du centre bourg.

En effet, la Grande Rue a été requalifiée il y a quelques années, mais cette placette de retournement (la Grande Rue est une impasse – après le pont ferroviaire, ce sont des champs et la Marne) avait été délaissée.

TARIF DE LA SALLE	
Journée en semaine	Samedi et dimanche
100 €	200 €

Au vu de l'augmentation de l'électricité et du GAZ, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de 10 %.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de réactualiser les tarifs à compter du 1^{er} février 2023 comme suit :

- **220 € le week-end**
- **110 € la journée pendant la semaine et ce quel soit la période de l'année.**

Ces nouveaux tarifs de location toujours réservés aux habitants de Saint-Gibrien, comprennent le chauffage si nécessaire mais pas le ménage.

Cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet et au comptable du Trésor Public.

Vote : Pour : 10

Contre : /

Abstention : 1

DELIBERATION D2023/7

Acquisition des parcelles de bois

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet nature et découverte un parcours est prévu dans les bois au retour de la rivière le « Pisseleu » depuis l'espace multisport qui a été réalisé l'année dernière.

Pour cela il souhaiterait acquérir certaines parcelles :

- A0585, A0711, A0712, A0713 (SANEF)
- A0716, A0717, A0440 (Mr BONVALLET)
- A0222 (MR COLLIGNON)
- ZA0024 (ASSOCIATION FONCIERE DE ST GIBRIEN)

Au prix de 2500 €/ha

Les frais d'actes seront à la charge de la commune pour une signature groupée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

APPROUVE le projet sous réserve d'établir un plan de financement cohérent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour réaliser ces acquisitions.

Vote : Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante

DELIBERATION D2023/8

Projet achat d'une tyrolienne

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite installer d'autres structures de jeux pour les enfants âgés de 5 à 14 ans.

Il propose l'achat d'une tyrolienne qui sera posée près du city stade.

Coût total de l'opération : 9000 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité de la commune de Saint-Gibrien signé le 6 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet et sous réserve d'établir un plan de financement cohérent

AUTORISE le lancement des consultations

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles, et notamment le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER

Vote : Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h21.

Secrétaire de Séance

Le Maire